



Assemblée générale

Distr. générale
24 février 2012
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Vierges américaines

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique	4
II. Budget	6
III. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Tourisme	7
C. Activités manufacturières, bâtiment et services financiers	7
D. Commerce, transports et services d'utilité publique	8
E. Agriculture et pêche	9
IV. Situation sociale	9
A. Emploi	9
B. Éducation	9
C. Santé publique	10
D. Criminalité et prévention	11
V. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes	11
VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	12



VII. Statut futur du territoire	12
A. Position du gouvernement du territoire.....	12
B. Position de la Puissance administrante	12
C. Décision de l'Assemblée générale.....	13

Le territoire en bref

Territoire : Les îles Vierges américaines sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies. Territoire « organisé non incorporé » des États-Unis, elles sont administrées par le Bureau des affaires insulaires du Ministère américain de l'intérieur.

Situation géographique : Ce territoire est situé dans la partie orientale de la mer des Caraïbes, à 1 730 kilomètres au sud-est de l'extrémité sud-est des États-Unis et à 97 kilomètres à l'est de Porto Rico. Il se compose de quatre îles principales : Sainte-Croix, Saint-John, Saint-Thomas et Water Island. La capitale, Charlotte-Amalie, est située à Saint-Thomas.

Superficie : 352 kilomètres carrés

Zone économique exclusive : 33 744 kilomètres carrés^a

Population : 106 405 habitants (recensement de 2010)

Langues : Anglais ou créole anglais (74,70 %); espagnol ou créole espagnol (16,78 %); français ou créole français (6,57 %); et autres langues (1,95 %)

Capitale : Charlotte-Amalie

Chef du gouvernement du territoire : John de Jongh, Gouverneur

Représentant du territoire au Congrès américain : Donna M. Christensen, députée.

Principaux partis politiques : Democratic Party (Parti démocrate); Independent Citizen's Movement; Republican Party (Parti républicain).

Élections : Les dernières ont eu lieu en novembre 2010; les prochaines élections se dérouleront en 2012 (élections législatives) et 2014 (élections au poste de gouverneur).

Parlement national : Monocaméral (15 sénateurs).

Produit intérieur brut (PIB) par habitant : 39 876 dollars.

Économie : Le tourisme est l'activité économique principale et représente 80 % du PIB et de l'emploi. Le secteur manufacturier se compose principalement de raffineries de pétrole, de distilleries de rhum, d'entreprises textiles, électroniques et pharmaceutiques et d'usines d'assemblage de montres.

Monnaie : Dollars des États-Unis

Taux de chômage : 9,1 % (estimation de décembre 2011)

Aperçu historique : Les îles furent un territoire danois de 1754 à 1917 (Antilles danoises). Le 31 mars 1917, le Gouvernement danois en a transféré la propriété aux États-Unis. Depuis, les îles Vierges américaines sont un territoire « organisé non incorporé » des États-Unis.

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 23 janvier 2012 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/decolonization/documents.shtml>.

^a *Source* : Projet « Sea Around Us », fruit d'une collaboration entre l'Université de Colombie-Britannique et le Pew Environment Group (www.seaaroundus.org).

I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

1. Les îles Vierges américaines sont un territoire « organisé non incorporé » des États-Unis. En vertu de la loi organique des îles Vierges de 1936, révisée en 1954, et des amendements à la loi organique révisée de 1954, le territoire est doté d'un Parlement monocaméral, le Sénat, formé de 15 sénateurs élus par la population pour deux ans. Le pouvoir exécutif est exercé par un Gouverneur, élu depuis 1970 pour quatre ans sur la même liste que le Gouverneur adjoint. Le Gouverneur ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs, mais peut être réélu après une interruption correspondant à la durée d'un mandat complet. Le Gouverneur nomme, sur avis et avec le consentement du Sénat, les chefs des départements de l'exécutif, exerce un droit d'approbation et de veto sur les textes législatifs et peut prendre des décrets.

2. En novembre 2010, les électeurs des îles Vierges américaines ont reconduit John Percy de Jongh, du Parti démocrate, dans les fonctions de Gouverneur, et Gregory Francis dans celles de Gouverneur adjoint. Leurs mandats prendront fin en 2014, date des prochaines élections au poste de Gouverneur. Le territoire élit à la Chambre des représentants des États-Unis un représentant, qui a le droit de vote dans les commissions. La candidate démocrate Donna M. Christensen a été réélue en 2010 avec 71 % des suffrages pour un huitième mandat de deux ans comme représentante des îles Vierges américaines au Congrès des États-Unis. Fort d'une large victoire face aux deux autres candidats, Craig W. Barshinger reste sénateur territorial.

3. Le système judiciaire du territoire comprend un tribunal de district, une cour supérieure et une cour suprême entrée en fonctions en janvier 2007. La Cour suprême des îles Vierges est une juridiction d'appel qui connaît des appels décidés par la Cour supérieure. Depuis la création de la Cour suprême, la justice fédérale n'a plus à intervenir dans les affaires juridiques purement locales.

4. Depuis la révision de la loi organique des îles Vierges par le Gouvernement américain en 1954, quatre tentatives ont été faites pour la remplacer par une constitution locale approuvée par la population du territoire et qui organiserait les mécanismes internes du gouvernement. Bien que le Congrès américain ait autorisé l'adoption d'une constitution locale en 1976 en vertu de la loi publique 94-584 des États-Unis, aucune de ces quatre tentatives n'a abouti.

5. Comme il a été dit dans un précédent rapport, la cinquième Assemblée constituante a adopté le 26 mai 2009 un projet de constitution des îles Vierges américaines à la majorité des deux tiers. Le texte de ce projet de 27 pages, soumis au Gouverneur le 31 mai 2009, comprend un préambule et 19 articles, qui portent notamment sur les sujets suivants : Charte des droits; principes, branches et subdivisions du gouvernement; insulaires des îles Vierges américaines; suffrage et élections; éducation; jeunes; impôts, finances et commerce; développement économique; santé, sécurité et assistance sociale; culture; protection de l'environnement; référendums et révocation d'élus; et création d'une commission consultative du statut politique.

6. L'article XVII du projet de constitution prévoit qu'une commission consultative du statut politique, dotée d'un mandat de trois ans, devrait être créée dans les deux ans suivant l'adoption de la constitution. De plus, une consultation

électorale spéciale serait organisée au bout d'une année de travail d'information de la population sur les options suivantes concernant le statut des îles Vierges américaine et leurs relations avec l'État fédéral : a) le statut d'État fédéré; b) la libre association; et c) l'indépendance. Cette consultation électorale sur le statut serait réservée aux insulaires « natifs autochtones » et « natifs » des îles Vierges, selon la définition qu'en donne l'article III du projet de constitution, que les intéressés résident à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire.

7. L'article III du projet de constitution désigne par l'expression insulaire « natif autochtone » des îles Vierges, une personne née ou établie sur le territoire le 28 juin 1932 ou avant et qui n'est pas citoyenne d'un autre pays, ainsi que ses descendants; il désigne par le terme insulaire « natif » des îles Vierges, une personne née sur le territoire après le 28 juin 1932 et ses descendants.

8. Certaines dispositions du projet de constitution ont été sources de dissensions. C'est ainsi qu'en vertu de l'article VI, seul un insulaire « natif autochtone » ou « natif » des îles Vierges peut être candidat au poste de gouverneur ou de gouverneur adjoint. Par ailleurs, en vertu de l'article XI, les insulaires « natifs autochtones » des îles Vierges seraient exemptés de certains impôts fonciers. De surcroît, dans une lettre rendue publique, le Gouverneur a fait valoir que la lecture la plus générale et la plus généreuse possible du projet de constitution montrait que celui-ci était incompatible avec les principes fondamentaux d'égalité de protection et d'équité.

9. S'exprimant devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale le 22 juin 2010, le Président de la cinquième Assemblée constituante des îles Vierges américaines, Gerard Luz Amwur James II, a déclaré que le Gouverneur avait initialement refusé de transmettre le projet de constitution à la Puissance administrante et ne l'avait fait qu'en décembre 2009, en exécution d'un arrêt de la Cour supérieure du territoire.

10. Le 26 février 2010, le Président américain a soumis le projet de constitution au Congrès, en souscrivant aux conclusions du Ministère de la justice selon lesquelles plusieurs éléments du texte appelaient analyse et observations, y compris l'absence d'une reconnaissance explicite de la souveraineté des États-Unis et de la primauté du droit fédéral, les dispositions relatives à une consultation électorale spéciale sur le statut territorial des îles Vierges américaines et les dispositions conférant des avantages légaux à certains groupes définis par le lieu et la date de naissance ou la résidence ou l'ascendance.

11. Selon la déclaration faite le 22 juin 2010 par le Président de la cinquième Assemblée constituante devant la Quatrième Commission, une délégation de l'Assemblée a tenu le 22 mars 2010, sous sa direction, des consultations avec des représentants du Congrès américain. Ceux-ci ont exprimé à cette occasion leur ferme opposition à la disposition du projet de constitution aux termes de laquelle la propriété des ressources marines du territoire reviendrait à sa population. Ils se sont également déclarés opposés à toute référence concrète à la population « native » et à des privilèges en sa faveur. En conséquence, le Congrès a invité l'Assemblée à se réunir à nouveau pour examiner les objections de la Puissance administrante au projet de constitution.

12. Le Président de l'Assemblée constituante a souligné qu'aucune disposition du projet de constitution ne visait à modifier le statut du territoire et qu'il ne devait pas

servir à radier les îles Vierges américaines de la liste des territoires non autonomes établie par l'Organisation des Nations Unies. Le projet de constitution contient une disposition qui, une fois le texte adopté, mettrait en place un mécanisme chargé d'étudier un certain nombre d'options pour le futur statut politique du territoire.

II. Budget

13. Selon le Bureau américain de la gestion et du budget, l'exercice budgétaire 2011 s'est conclu par un déficit budgétaire de 26,5 millions de dollars. En juin 2011, le Gouverneur a soumis au Parlement le budget exécutif du gouvernement des îles Vierges américaines pour l'exercice budgétaire 2012, qui s'élevait à 731,3 millions de dollars. Après le vote des Sénateurs américains d'une enveloppe globale de 719,8 millions de dollars, le Gouverneur a refusé de signer le projet de loi.

14. En juin 2011, le Parlement a voté une loi relative à la stabilité économique, dans laquelle figurent notamment des dispositions sur la réduction du salaire des employés de l'Administration et du pouvoir législatif, le gel des recrutements et du renouvellement des contrats et l'octroi d'une prime incitative de départ à la retraite de 10 000 dollars pour les employés qui ont au moins 30 ans de service. Le Gouverneur a signé le projet de loi, en usant de son droit de veto sélectif. Les restrictions salariales seront appliquées jusqu'en 2013.

15. Le Gouvernement fédéral américain continue de contribuer au budget du territoire, notamment dans le cadre de la loi relative au relèvement et au réinvestissement américains (American Recovery and Reinvestment Act) qui prévoit un financement de relance de 290 490 549 dollars, dont 168 763 429 dollars avaient été reçus au 31 décembre 2011. Le Ministère américain de l'éducation a contribué à hauteur de 90 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds public de stabilisation budgétaire et de la loi relative au recouvrement. Pour ce qui est de l'infrastructure, le Ministère américain du commerce a été crédité de plus de 67 millions de dollars pour financer le programme relatif aux possibilités liées aux technologies à haut débit de l'administration nationale des télécommunications et de l'information.

III. Situation économique

A. Généralités

16. Selon le gouvernement du territoire, plusieurs facteurs continuent à freiner la croissance économique, dont la fragilité de l'économie américaine et le déficit du budget de l'État. Le secteur agricole demeure modeste alors que l'industrie des services financiers représente une part croissante de l'économie. Le secteur des télécommunications pourrait se développer, à condition que la fiabilité et la connexion du réseau s'améliorent.

17. En juin 2011, le Bureau américain des analyses économiques a publié la seconde évaluation du PIB des îles Vierges américaines et autres territoires pour la période 2008-2009. Depuis 2009, il établit cette évaluation en collaboration avec le Bureau des affaires insulaires du Ministère américain de l'intérieur, dans le cadre du programme d'amélioration des statistiques, afin d'offrir une évaluation complète et objective de l'activité économique des territoires et de les aider à prendre les

décisions économiques et financières. Selon lui, l'objectif à long terme de cet effort commun est d'intégrer les îles Vierges américaines et les autres territoires dans les évaluations du PIB national et les comptes nationaux des recettes et de production, qui sont essentiels pour mieux comprendre les économies des territoires.

B. Tourisme

18. Le tourisme, qui représente 70 % du PIB, reste le secteur économique principal des îles Vierges américaines. Son importance s'illustre à la fois par les emplois directs qu'il crée et par ses effets sur la création de petites entreprises. Environ 2 millions de touristes visitent chaque année les îles Vierges américaines, où ils arrivent par navire de croisière ou par avion. Selon le Bureau de la recherche économique des îles Vierges américaines, le nombre de visiteurs arrivant par avion a baissé de 1,8 % entre 2010 et 2011, avec un total de 678 961 visiteurs en décembre 2011. Le nombre de visiteurs arrivant par navire de croisière a augmenté de 8,1 % au cours de la même période, atteignant 2 008 991 visiteurs en décembre 2011. Le taux d'occupation des hôtels a baissé de 6,8 % entre septembre 2010 et septembre 2011. En vue de dynamiser le secteur touristique, le gouvernement du territoire a agrandi le port de navires de croisière de Saint-Thomas et rétabli le flux régulier de ces navires vers Sainte-Croix. Les liaisons aériennes et la capacité des compagnies qui desservent le territoire ont également été renforcées. Des plans sont mis en œuvre pour investir dans le développement de structures hôtelières et accentuer la participation des investisseurs privés.

C. Activités manufacturières, bâtiment et services financiers

19. Le secteur manufacturier, deuxième secteur économique du pays, se compose principalement de raffineries de pétrole, de distilleries de rhum, d'entreprises de production de produits laitiers, de montres et de joaillerie.

20. En janvier 2011, la deuxième raffinerie en importance aux États-Unis, la raffinerie Hovensa située à Sainte-Croix, a annoncé sa fermeture. Elle emploie plus de 2 500 personnes et fabrique des produits pétroliers variés à partir de pétrole brut importé principalement de la République bolivarienne du Venezuela. Elle fait partie des 10 plus grandes raffineries du monde, avec une capacité de raffinage de 545 000 barils par jour et produit de l'essence, du diesel, du mazout, du carburant aviation, du kérosène et des fiouls lourds, la plupart (95 %) étant exportés vers les États-Unis. Le Ministère du travail des îles Vierges américaines estime que la fermeture de la raffinerie Hovensa touchera directement le secteur manufacturier et le secteur tertiaire. Le PIB du territoire en subira aussi le contrecoup, dans la mesure où ce secteur contribue pour plus d'un milliard de dollars aux exportations des îles Vierges américaines.

21. Selon des informations émanant du Bureau des îles Vierges américaines de la recherche économique, des accords trentenaires ont été signés avec deux sociétés privées pour développer la production de rhum et réduire ses effets sur l'environnement. L'industrie du rhum du territoire évolue du rhum en vrac vers le rhum de marque. Les recettes annuelles devraient s'élever à plus de 100 millions de dollars par raffinerie. Au cours du premier trimestre de l'exercice budgétaire 2011,

les recettes du territoire provenant de taxes indirectes frappant le rhum ont augmenté de 38 % par rapport à la période précédente.

22. Selon ces mêmes informations, la valeur totale des permis de construire, qui mesure l'activité du bâtiment, a augmenté de 6,6 % entre janvier 2010 et septembre 2011 pour le secteur public de la construction et de 89,7 % pour le secteur privé non résidentiel. Il faut toutefois souligner que la valeur des permis de construire du secteur privé résidentiel a baissé de 20,9 % au cours de la même période.

D. Commerce, transports et services d'utilité publique

23. Selon l'étude économique sur les îles Vierges américaines de 2011, la lente amélioration de la situation du commerce, des transports et des services d'utilité publique est due à l'augmentation des dépenses des consommateurs et au ralentissement des pertes d'emploi.

24. Les îles Vierges américaines possèdent environ 1 250 kilomètres de routes et l'on y dénombre 65 000 véhicules immatriculés. Le territoire possède également l'un des meilleurs ports naturels en eau profonde des Caraïbes, situé à un endroit stratégique le long du passage d'Anegada, principale voie maritime empruntée par les navires à destination du canal de Panama. Les îles Vierges américaines disposent de cinq embarcadères-débarcadères capables d'accueillir des navires de croisière et des navires de guerre. Trois de ces installations, à savoir South Shore, Gallows Bay et Frederkisted, sont situées dans l'île de Sainte-Croix. Les deux autres se trouvent dans l'île de Saint-Thomas, précisément à Crown Bay, et sont exploitées respectivement par l'Administration portuaire des îles Vierges, organisme public semi-autonome, et la West Indian Company, société locale des îles Vierges américaines.

25. La Régie des eaux et de l'électricité des îles Vierges, organisme public autonome du gouvernement du territoire produit et distribue de l'électricité et de l'eau potable à environ 54 000 et 12 000 clients, respectivement. Le territoire a mis en œuvre un plan visant à réduire de 60 % sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles dans les 15 prochaines années.

26. Les ressources en eau douce étant limitées, l'eau de mer est largement utilisée pour les activités non domestiques, telles que la lutte contre l'incendie et l'assainissement. L'usine de dessalement d'eau de mer de Saint-Thomas produit environ 17 000 mètres cubes d'eau douce par jour. Dans l'île de Sainte-Croix en particulier, le reste de l'eau douce nécessaire est fournie par des puits. En raison du coût élevé de l'eau, la consommation journalière moyenne des habitants du territoire est d'environ 190 litres par personne et par jour, soit le tiers de la consommation moyenne aux États-Unis.

27. En matière de communications, le territoire compte approximativement 59 000 abonnés au téléphone et 8 700 clients Internet (ordinateurs connectés directement à Internet) et plusieurs stations de radio et de télévision. En coopération avec le Ministère américain du commerce, le territoire travaille au développement d'un projet de connexion haut débit qui devrait être achevé pour juin 2013, avec le soutien de 115 millions de dollars de contributions fédérales et locales en nature et en espèces. La réalisation de ce projet entraînera la création de 300 emplois dans le secteur du bâtiment et lorsque le programme sera complètement réalisé, plus de

45 centres informatiques ouverts au public et dotés des technologies informatiques de pointe auront été créés ou rénovés.

E. Agriculture et pêche

28. Dans le passé, la canne à sucre et, dans une moindre mesure, le coton constituaient les principales sources de revenus du territoire. À l'heure actuelle, le secteur agricole est très réduit et il se consacre essentiellement aux cultures fruitières et maraîchères ainsi qu'à l'élevage.

29. En 2011, le Ministère de l'agriculture des îles Vierges a poursuivi la mise en œuvre de programmes et services ciblés pour les agriculteurs et s'est employé à mener à bien les projets en cours et en élaborer de nouveaux. Au nombre de ceux-ci figurent la reconstruction du Marché des producteurs locaux de Bordeaux, l'installation de puits (pompes et conduites) à Estates Bordeaux et à Dorothea sur l'île de Saint-Thomas, la pose et le raccordement de nouvelles conduites de distribution d'eau dans les jardins collectifs de Sainte-Croix.

IV. Situation sociale

A. Emploi

30. D'après les chiffres fournis par le Bureau de la recherche économique des îles Vierges américaines, le nombre des emplois civils a baissé de 2,4 % entre janvier 2010 et décembre 2011, ce qui représente une perte nette de 1 151 emplois. Le taux de chômage était en moyenne de 9,1 % en 2011. D'après le Ministère du travail des îles Vierges américaines, en dépit d'une certaine stabilité du chômage, à la fin de 2011, les chiffres de l'emploi aux îles Vierges américaines étaient inférieurs (2,6 %) à ceux des années précédentes. L'année 2011 a connu un taux de chômage de 9 % en moyenne, correspondant à la stagnation de la croissance des emplois. En raison de la diminution des recettes du secteur public et d'une première vague de licenciements d'employés du secteur public, la création d'emplois et l'augmentation du nombre des personnes occupant un emploi restent difficiles dans les deux districts. On craint que la fermeture de la raffinerie Hovensa n'ait de sérieuses répercussions sur la situation de l'emploi dans le territoire.

B. Éducation

31. Dans les îles Vierges américaines, la scolarité est gratuite et obligatoire pour tous les enfants de 5 ans et demi à 16 ans. Le Ministère de l'éducation du territoire gère une quarantaine d'écoles. L'Université des îles Vierges américaines compte deux campus, situés respectivement dans les îles de Saint Thomas et de Sainte-Croix, où étudient environ 2 500 étudiants à plein temps ou à temps partiel. Chaque année, l'Université délivre plus de 300 diplômes universitaires.

C. Santé publique

32. Le Ministère de la santé des îles Vierges américaines administre des établissements médicaux à Saint-Thomas, Saint-John et à Sainte-Croix. Il administre également une institution psychiatrique de longue durée sur l'île de Saint-Thomas. Il fournit des services d'information, de prévention et de soins par l'intermédiaire de cliniques et de dispensaires consacrés à la santé maternelle et infantile, au planning familial, à la santé environnementale, aux infections sexuellement transmissibles, au VIH et à la tuberculose, ainsi qu'à la santé mentale et à la toxicologie. Le Ministère administre 33 centres d'activité et 16 programmes fédéraux sous l'égide du Bureau du Commissaire et de quatre divisions chargées respectivement des questions financières, des services d'appui, des services sanitaires et de promotion de la santé, et des statistiques.

33. Dans son discours exposant la situation du territoire en 2011, le Gouverneur a noté que la réforme fédérale du système de santé ouvrait de nouvelles possibilités au territoire. Grâce à un apport supplémentaire de 300 millions de dollars de fonds fédéraux pendant la période couverte par cette réforme, les îles Vierges américaines auraient une occasion historique de réduire fortement le pourcentage de leurs citoyens ne bénéficiant pas de couverture maladie, actuellement de 28 % et d'étendre la couverture d'assurance santé à l'ensemble des femmes enceintes et des enfants qui vivent au dessous du seuil de pauvreté. Ces réformes permettraient au territoire de réorganiser son système de soins afin que les urgences des hôpitaux ne soient plus le premier point d'accès aux soins pour les personnes dépourvues de couverture maladie. Alors qu'aux États-Unis, l'Administration fédérale et les États prennent en charge financièrement le programme Medicaid destiné aux personnes à faible revenu et à leur famille, dans le territoire, le programme Medicaid ne bénéficie pas du financement illimité assuré par l'administration fédérale mais il est « plafonné ».

34. Les priorités et les indicateurs de santé de la population, notamment concernant la santé des mères, des enfants et des adolescents ont été déterminées à l'issue de l'évaluation des besoins en matière de santé réalisée par le Ministère de la santé des îles Vierges américaines pour la période 2010-2015. À cet égard, l'enveloppe budgétaire au titre du chapitre V pour l'année 2011 relative à la santé maternelle et infantile marque le commencement d'un nouveau cycle quinquennal de planification et d'exécution de programme. Conformément aux dispositions de la loi sur la fourniture de traitements contre le VIH/sida adoptée par les États-Unis en 2009, le territoire continue à recevoir un appui important pour cette catégorie de programmes.

35. Le Plan opérationnel et stratégique des îles Vierges américaines en matière d'échange de renseignements sanitaires, rendu public en janvier 2011 par le Ministère de la santé du territoire, décrit les orientations que le territoire projette de suivre pour renforcer ses capacités en matière d'échange de renseignements sanitaires et permettre l'utilisation raisonnée des Données informatiques sur la santé par les prestataires de services et de soins. Le Plan explique en particulier, qu'en raison du faible niveau de financement fédéral des soins de santé dans les îles Vierges américaines, depuis très longtemps, à cause de leur statut de territoire, l'infrastructure des données relatives à la santé y accuse un certain retard.

36. En décembre 2011, le Ministère de la santé du territoire a obtenu une médaille d'argent pour sa campagne d'information sur la lutte contre la dengue dans la catégorie communication en matière de risque d'urgence et de crise, récompense créée par une organisation indépendante, la coalition nationale d'information en matière de santé publique.

D. Criminalité et prévention

37. Dans son discours exposant la situation du territoire en 2011, le Gouverneur a noté que pour lutter contre les infractions violentes, qui sont une véritable plaie pour la population, les îles Vierges américaines feraient en sorte que la police soit visible, joignable et prête à intervenir. Le gouvernement du territoire veut sensibiliser les parents et les enfants aux dangers que constituent les activités criminelles et l'influence des bandes et il a l'intention d'utiliser tous les moyens légaux à sa disposition pour lutter contre le crime. Un nombre important d'homicides et d'assassinats sont commis par des jeunes de moins de 24 ans qui ont souvent affaire au système de justice des mineurs du territoire ou aux services de police. À ce propos, le Gouverneur a souligné à quel point il importe de dispenser aux jeunes une formation qui les prépare à occuper des emplois dans des domaines moteurs de l'économie, notamment les technologies et la santé.

38. Le gouvernement du territoire a mis en œuvre des réformes du personnel au sein du Ministère de la justice afin d'améliorer les résultats des procureurs adjoints. Le taux d'élucidation des affaires d'homicides dans le territoire est désormais supérieur à 65 %, pourcentage supérieur à la moyenne nationale, et ce chiffre continue de progresser.

V. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes

39. En 2009, une loi a été votée pour faire connaître les différentes sources d'énergie renouvelable et encourager leur utilisation par les secteurs public et privé. En 2010, les îles Vierges américaines ont reçu près d'un demi-million de dollars de fonds fédéraux pour protéger les récifs coralliens situés près de l'île de Sainte-Croix, qui sont de plus en plus menacés de disparition en raison de la hausse de la température des océans, comme ceux des Caraïbes ou d'autres parties du monde. Ces fonds proviennent de la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis.

40. Dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence, le territoire a continué d'améliorer son action et a inauguré le nouveau siège de l'Agence territoriale de gestion des situations d'urgence. Le regroupement des activités des centres d'appel d'urgence de deux districts a permis de renforcer leur efficacité et d'améliorer la capacité de réaction aux situations d'urgence.

41. En janvier 2012, l'Agence américaine pour la protection de l'environnement a publié son vingt-cinquième rapport annuel sur la quantité de produits chimiques qui ont été déversés, en 2010, sur la terre, dans l'air et dans les eaux par les installations industrielles des îles Vierges américaines. Ce rapport constate que la quantité totale de produits chimiques déversés dans le territoire a été plus élevée en 2010 qu'en

2009. Ces chiffres sont expliqués par l'augmentation des rejets atmosphériques de l'usine de la Régie des eaux et de l'électricité des îles Vierges, située à Saint-Thomas, et l'augmentation de la pollution de l'air et des eaux par les émissions provenant de la raffinerie Hovensa.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

42. Les îles Vierges américaines sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le territoire est doté du statut d'observateur auprès de l'Association des États de la Caraïbe et de l'Alliance des petits États insulaires, laquelle milite pour une action plus décisive face aux problèmes environnementaux, y compris les changements climatiques. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, les îles Vierges américaines ont été admises comme gouvernement territorial doté du statut d'observateur auprès de l'Organisation des États des Caraïbes orientales durant le dernier trimestre de 2009.

43. En 2011, le Premier Ministre des îles Vierges britanniques et le Gouverneur des îles Vierges américaines ont participé à la quatrième réunion du Conseil interîles Vierges, qui s'est tenue pour la première fois au niveau des chefs de gouvernement territorial. Selon des sources officielles, un mémorandum d'accord a été signé avec les services de police dans le domaine balistique. En outre, des rapports internes ont été remis concernant la lutte contre la criminalité, la préparation aux catastrophes, l'état de la coopération en matière de transport interîles et la gestion des ressources halieutiques. Les deux territoires se sont engagés à poursuivre et à intensifier leur coopération dans le cadre du Conseil. Il a été décidé que la prochaine réunion aurait lieu dans les îles Vierges américaines en 2012.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

44. Prière de se référer à la section I ci-dessus pour l'état des discussions concernant le statut futur des îles Vierges américaines.

B. Position de la Puissance administrante

45. Dans une lettre datée du 2 novembre 2006 adressée au représentant des Samoa américaines au Congrès des États-Unis, le Secrétaire d'État adjoint aux affaires législatives a décrit la position du Gouvernement des États-Unis sur le statut des Samoa américaines et des autres Zones insulaires des États-Unis, qui a été jugée également valable pour 2010. Dans cette lettre, comme il a été dit dans le rapport précédent, le Secrétaire adjoint déclarait que le statut des Zones insulaires en ce qui concerne leurs relations politiques avec le Gouvernement fédéral était une affaire intérieure des États-Unis et non une question qui relève de la compétence du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il disait aussi que le Comité spécial n'était en aucune manière habilité à modifier les

relations entre les États-Unis et ces territoires et n'était pas mandaté pour engager les États-Unis dans des négociations sur leur statut. Il déclarait par ailleurs que, conformément aux obligations que lui fait la Charte des Nations Unies de communiquer régulièrement aux Nations Unies des renseignements statistiques et autres de nature technique relatifs aux conditions économiques, sociales et de l'instruction, le Gouvernement fédéral communiquait chaque année des renseignements sur les territoires des États-Unis au Comité spécial, comme preuve de la volonté de coopération des États-Unis en sa qualité de Puissance administrante et pour corriger les erreurs éventuelles dans les informations que le Comité spécial pourrait tenir d'autres sources.

C. Décision de l'Assemblée générale

46. Le 9 décembre 2011, l'Assemblée générale a adopté sans les mettre aux voix les résolutions 66/89 A et B, sur la base du rapport que lui avait soumis le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2010 (A/65/23). La section XI de la résolution 66/89 B concerne les îles Vierges américaines et, aux termes du dispositif de cette section, l'Assemblée générale :

1. *Se félicite* qu'un projet de constitution émanant du territoire ait été déposé en 2009 à l'issue des travaux de la cinquième Assemblée constituante des îles Vierges américaines et soumis à la Puissance administrante pour examen, et prie celle-ci d'aider le gouvernement du territoire à atteindre les buts qu'il s'est fixés dans les domaines politique, économique et social, en particulier quant à l'issue de l'Assemblée constituante interne qui se réunit actuellement;

2. *Prie* la Puissance administrante de faciliter le processus d'approbation du projet de constitution du territoire par le Congrès des États-Unis et son application, une fois qu'il aura été approuvé dans le territoire;

3. *Prie également* la Puissance administrante d'aider le territoire à mettre en œuvre un programme d'éducation du public, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

4. *Demande de nouveau* que le territoire, à l'instar d'autres territoires non autonomes, puisse participer aux programmes régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement.